

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 25 mars 2025

Fiche descriptive pour une demande d'avis d'opportunité

Enquêtes Prix des bois (grumes, trituration et énergie)

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquêtes Prix des bois (grumes, trituration et énergie)

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	Les entreprises enquêtées sont les plus grandes entreprises d'exploitation forestière tirées parmi celles interrogées exhaustivement dans l'enquête annuelle de branche « Exploitations forestières et scieries » du Service de la Statistique et de la Prospective (SSP). Ces entreprises ont les codes NAF suivants : - code d'activité principale (Apen) ou secondaire (Apet) en 02.20Y « Exploitation forestière »; - code d'activité principale (Apen) ou secondaire (Apet) en 02.40Y « Activité de soutien à l'exploitation forestière »; - aux coopératives forestières identifiées par l'Union des coopératives forestières de France (UCFF), quel que soit leur code d'activité principale (Apen). Ces entreprises couvrent pour chaque croisement essence – qualité au moins 80 % de la production réalisée en France métropolitaine.
Champ géographique	Le champ géographique est la France métropolitaine.

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Les enquêtes Prix des bois s'articulent autour de trois enquêtes : - Une enquête semestrielle sur les prix des bois ronds vendus en grumes ou en billons par les entreprises d'exploitation forestière
	 Une enquête trimestrielle sur les prix du bois de trituration Une enquête trimestrielle sur les prix du bois énergie (Bois de

	bord de route, produits bruts, bois bûches, produits élaborés, granulés et briquettes)
URL de consultation du questionnaire	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-Prix%2 0des%20bois/methodon/
Objectifs	L'objectif de ces enquêtes est de recueillir les informations permettant de calculer des indices d'évolution des prix des bois afin d'informer les acteurs de la filière sur les tendances du marché du bois de manière régulière et indépendante des parties contractantes.
	Les enquêtes Prix des bois portent sur le suivi des prix des grumes de bois d'œuvre façonnés bord de route, du bois de trituration et du bois énergie. Elles conduisent à relever tous les semestres les prix de sept essences réparties en deux ou trois qualités pour les grumes de bois d'œuvre, et tous les trimestres les prix de trois catégories des bois de trituration et des bois d'énergie issus directement de la forêt. Ce champ d'interrogation permet de couvrir plus de 90 % du volume de grumes, 70 % du bois de trituration et 50 % du bois d'énergie récolté en France métropolitaine.
	Le Centre d'études de l'économie du bois (CEEB) reçoit par ailleurs délégation de l'Insee pour réaliser une enquête sur le bois d'énergie d'origine industrielle (bois de chauffage, code de la Classification des Produits Française 16.10).
Thèmes du (ou des) questionnaires	Les thèmes abordés sont le volume vendu durant la période (semestre ou trimestre selon l'enquête) par essence/catégorie et le prix des produits appliqué par l'entreprise.
Historique	Une tentative de mise en place d'un dispositif de suivi des prix s'est faite en 1997 sur la base du volontariat auprès de grands opérateurs de la filière : Office National des Forêts, UCFF (Union de la coopération forestière française), CNIEFEB (Compagnie nationale des ingénieurs et experts forestiers et des experts en Bois). Elle s'est soldée par un échec du fait de la difficulté de certains de ces opérateurs à collecter les données sous le format demandé. En 2011, le SSP s'est vu confier la responsabilité de mettre en place des enquêtes Prix des bois qui perdurent depuis.
Faits marquants précédentes éditions	Les résultats de l'enquête sont publiés sous forme d'indice sur Agreste depuis 2011. Cependant, le Plan national de la forêt et du

	bois (PNFB) approuvé le 8 février 2017, prévoit que « deux outils doivent () être déployés dans le cadre de réflexions interprofessionnelles afin de définir leurs modalités : une cotation officielle des bois ronds, d'une part, et une base de données sur les prix des travaux forestiers, d'autre part. ». Depuis, les prix des grumes sont diffusés en valeur sous forme de fourchettes de prix et le questionnaire comporte une question sur les prix des travaux forestiers.
Concertation	Un comité utilisateur (la liste des membres est donnée dans la section Utilisateurs) se réunira au deuxième trimestre 2025 afin de mettre à jour les questionnaires dans le cadre du passage au label.
Origine de la demande	En application des objectifs de développement de la filière Forêt-bois définis à la suite du Grenelle de l'environnement et des Assises de la forêt et annoncés par le Président de la République à l'occasion de son discours d'Urmatt le 19 mai 2009, le ministère en charge de l'Agriculture a demandé au service de la statistique et de la prospective (SSP) de mettre en place un suivi rendant compte de l'évolution du prix des bois ronds. Les données collectées dans les enquêtes Prix des bois sont également utilisés dans les comptes de la forêt pour valoriser les stocks et les échanges au sein de la filière Bois. Créés en 1999, les comptes européens de la forêt (European Forest Accounts, EFA) sont un ensemble de comptes satellites de la comptabilité nationale. Ils font annuellement l'objet d'un rapportage européen. L'importance de disposer d'un système de suivi des prix du bois a été par ailleurs rappelée dans plusieurs rapports du Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER): - sur le développement de la contractualisation dans la filière forêt-bois, rédigé par François Moreau et Vincent Piveteau et publié en janvier 2022;
	- sur l'évaluation du contrat d'objectifs et de performance (COP) de FranceAgriMer et les perspectives pour le nouveau COP 2024-2028, établi par Laurent Wendling et Claire Hubert.
Place dans un dispositif statistique	Les enquêtes Prix des bois s'insèrent dans un dispositif plus large des enquêtes statistiques sur le bois. Outre l'enquête EXF-SRI (exploitations forestières et scieries) du SSP, il s'appuie également sur des enquêtes réalisées par l'Insee : les enquêtes annuelles de production sur la fabrication de placage, de panneaux et de pâte à

	papier ; les enquêtes sur les prix des sciages et les prix des bois énergie d'origine industrielle dont la collecte est déléguée au CEEB. Aucune source administrative ne permet de disposer des prix des bois.
Extensions géographiques	Néant
Utilisateurs	Administrations: Agence de l'environnement et de la maitrise de l'énergie (Ademe), Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)-inventaire forestier national, Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire-sous direction Forêt-Bois, services de la forêt et du bois (Serfob) des Directions Régionales de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt, Service des données et des études statistiques du ministère de la Transition écologique et solidaire (Sdes) Professionnels: Office national des forêts, Société forestière de la caisse des dépôts, Union de la coopération forestière française (UCFF), Union des industries du panneau contreplaqué (UIPC), Union des industries de process (UIPP), Experts forestiers de France (EFF), Confédération française de l'industrie de papiers, cartons et celluloses (Copacel), Fédération nationale du bois (FNB), Forêt privée française, France bois forêt Recherche, instituts techniques: Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (Inrae), Comité interprofessionnel du bois énergie (Cibe), Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois (Codifab), Institut technologique forêt cellulose bois construction ameublement (FCBA)

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Autres infra-annuelles
Période de collecte	Janvier et juillet de l'année N pour les prix des grumes du semestre précédent, janvier-avril-juillet-octobre de l'année N pour les prix de bois de trituration et d'énergie du trimestre précédent.
Mode de collecte	La collecte est réalisée par Internet via l'outil Capibara du SSP. En l'absence de réponse sur l'application, des relances sont réalisées par courriel, courrier et téléphone.

Comitologie	Le comité de projet associe le SSP, le CEEB et l'Insee. Un comité des utilisateurs associant aux membres du comité de projet les organisations professionnelles et les instituts techniques concernés se réunit autant que de besoin, pour examiner toute demande d'évolution du questionnaire ou de la diffusion.
Contraintes pour l'enquêté	Le temps pour répondre au questionnaire varie de 30 à 50 minutes.
Coût de l'enquête	L'enquête est réalisée avec les moyens suivants : - Pour les prix des grumes, la collecte (outils, vérification, validation des données) est assurée par le SSP avec 0,5 ETP de niveau B et un encadrement de 0,1 ETP de niveau A; - Pour les prix des bois de trituration et bois énergie, la collecte est prise en charge par le CEEB; - La méthodologie, l'animation de la comitologie, le calcul des indices et la publication des résultats sont assurées par 0,2 ETP de niveau A au SSP.
Organisme collecteur	SSP pour le prix des grumes et CEEB pour les prix de trituration et énergie
Plan de sondage	Enquêtes par échantillonnage. Les enquêtes interrogent les entreprises les plus importantes de manière à couvrir pour chaque croisement essence – qualité au moins 80 % de la production réalisée en France métropolitaine.
Taille de l'échantillon	200 pour les prix des grumes, 100 pour le bois de trituration et 130 pour le bois énergie.

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
Autres services producteurs	

Partenariat	Délégation de la collecte au CEEB pour les enquêtes des prix de bois de trituration et de bois énergie.
Date prévisionnelle de la première publication	Juillet N+1 pour les prix des grumes du S2 de l'année N. (https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/TbdBoi241 1/detail/)
	Mars N+1 pour les prix du bois de trituration et du bois énergie du T4 de l'année N. (https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/TbdBoi241 2/detail/)